

Afin de garantir la plus grande transparence, les honoraires de nos missions standards sont fixés par un barème et sont revalorisés annuellement en fonction de l'évolution des salaires en France. Nos missions spécifiques sont facturées en fonction d'une proposition d'honoraires préalable.

### MISSIONS ANNUELLES

#### COMPTABILITÉ

- Comptes annuels (Bilan – Compte de résultat – Annexe)
- Déclaration fiscale des résultats de l'entreprise
- Déclaration sociale du dirigeant TNS (DSI)
- Consultations de conseil
- Formation continue du personnel comptable

Chiffre d'affaires	De 100 K€ à 500 K€	De 500 K€ à 1 M€	De 1 M€ à 2 M€	De 2 M€ à 3 M€	De 3 M€ à 5 M€	De 5 M€ à 10 M€	De 10 M€ à 50 M€
Honoraires annuels HT	De 1.000 € à 1.500 €	De 1.600 € à 2.100 €	De 2.100 € à 2.800 €	De 2.800 € à 3.300 €	De 3.300 € à 3.900 €	De 4.000 € à 5.000 €	De 5.000 € à 6.000 €

#### SECRÉTARIAT COMPTABLE

Nous proposons un contrat de services, ajustable en fonction des besoins de nos clients, **au taux horaire de 36 € HT**, comprenant notamment les prestations suivantes :

- Tenue de comptabilité
- Etablissement des déclarations de TVA

#### SECRÉTARIAT JURIDIQUE ANNUEL

Documents d'approbation et de publication des comptes annuels	Honoraires annuels HT
SARL – SELARL – SNC – SCP – sans rapport de gestion	363,00 €
SARL – SELARL – SNC – SCP – avec rapport de gestion	467,00 €
SCI – SCM	259,00 €
SA – SAS – SELAFA	Selon complexité

#### BULLETINS DE PAIE ET DÉCLARATIONS SOCIALES

Standards	Honoraires HT par bulletin	Honoraires mensuels HT	Suppléments relatifs aux salariés en activité partielle	Honoraires mensuels HT
De 1 à 9 salariés	25,90 €		De 1 à 5 salariés	39,00 €
De 10 à 19 salariés	23,30 €		De 6 à 10 salariés	58,50 €
De 20 à 21 salariés		442,70 €	De 11 à 20 salariés	97,50 €
De 22 à 29 salariés	20,80 €		Plus de 20 salariés	136,50 €
De 30 à 33 salariés		603,20 €		
Plus de 34 salariés	18,20 €			

Prestations annexes	Honoraires HT
Attestation de salaire	19,00 €
Création fiche salarié	39,00 €
Déclaration préalable à l'embauche (DPAE), mise à jour des effectifs pour la médecine du travail	39,00 €
Déclaration d'accident de travail	39,00 €
Solde de tout compte sans calcul de l'indemnité	39,00 €
Solde de tout compte avec calcul de l'indemnité	En fonction du temps passé au taux horaire de 78,00 € HT
Autres prestations, notamment : affiliation aux caisses sociales, demande de prestations auprès des organismes de prévoyance, mise à jour des effectifs pour la médecine du travail, demande d'aides, demande d'échéancier auprès des caisses sociales, etc.	

## AUTRES MISSIONS

Ces missions font par nature l'objet d'une facturation spécifique en fonction du temps passé. Lorsque nos prestations résultent d'une demande explicite, orale ou écrite et que le montant prévisible d'honoraires est inférieur à 500 € HT, une facture peut être établie sans information préalable, notamment en cas d'urgence. Dans le cas contraire, nous vous informons préalablement du montant estimé et dès qu'un dépassement est prévisible.

### CONSEIL ET RÉDACTION D'ACTES

Ces missions sont très diversifiées : organisation, gestion, droit fiscal, droit social, droit des sociétés, droit commercial, conseil patrimonial, diagnostic financier, investissement et financement, évaluation, acquisition et cession d'entreprise, ouverture du capital et restructuration, prévention et traitement des difficultés. Elles sont facturées **au taux horaire de 130 € HT**.

### SECRÉTARIAT JURIDIQUE EXCEPTIONNEL

Les missions exceptionnelles de secrétariat juridique (formalités inhérentes à la vie d'une société : transfert de siège social, modification d'activité, de la gérance ou autre, dissolution, liquidation, procès-verbaux d'autorisations diverses...) sont facturées **au taux horaire de 104 € HT**.

### CONSULTATIONS JURIDIQUES

L'accès continu au droit est indispensable à la pérennité et au développement des entreprises. Nous vous proposons une assistance permanente en matière de droit fiscal, droit social, droit des sociétés et droit commercial. Fruit d'une analyse, de recherches, de vérifications et, le cas échéant, d'interprétations des différentes sources du droit (textes législatifs et réglementaires, accords collectifs et contrats, jurisprudence et doctrine), la consultation est une réponse structurée et circonstanciée à une question, basée sur un raisonnement juridique. Nos consultations revêtent la forme d'un écrit relatant : la question posée, son enjeu, l'état du droit, notre analyse des risques et opportunités et nos recommandations. La mise en œuvre de cette réflexion juridique a pour objectif de garantir la qualité et la précision de la réponse apportée, d'autant plus que notre cabinet engage sa responsabilité quant au contenu restitué au client. Soucieux de proposer ce service à un coût adapté aux PME, nous le facturons **au taux horaire de 65 € HT**.

### ASSISTANCE À CONTRÔLE ET CONTENTIEUX

Nous intervenons seuls ou en collaboration avec les conseils de votre choix dans les domaines suivants : droit fiscal, droit social, droit des sociétés et droit commercial.

## DEMANDES D'INFORMATION

Les demandes impliquant essentiellement la transmission d'informations relatives à la réglementation en vigueur ne sont pas facturées.

